



INTERESSEMENT

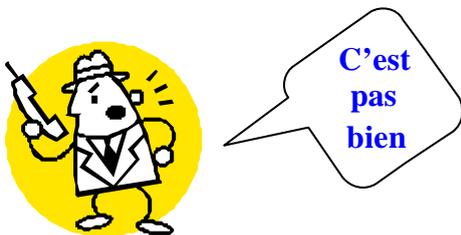


La CFDT signe l'accord de renouvellement de l'intéressement.

Cet accord nous garantit, à résultat égal, le même intéressement groupe.

2 modifications significatives :

La Direction a imposé la sortie des compléments de salaires de la base de calcul pour l'intéressement local (sauf caf)



Le seuil de déclenchement du local magasin descend à + 4 %



+ Quelques autres petites modifications.

Nous ne sommes ni enthousiastes ni déçus, notre signature montre notre attachement au système d'intéressement au bénéfice.

1. il est juste que les salariés soient intéressés aux résultats,
2. c'est un complément de revenus non négligeable des bas salaires de notre profession